



Arnaque cours xxxxxx

Par **Cece95**, le 25/11/2022 à 07:09

Bonjour,

Je suis complètement perdu en 2018 je venais d'emménager avec mon conjoint pas de travaille pour moi la galère pour trouver surtout que j'ai RQTH bref...

je trouve sur internet formation de la fonction publique donc je choisi pour être dans l'administration.

le mr que j'ai au téléphone me dit oui vous payer les frais d'entrée et les livres une fois seulement.

les frais d'entrer s'élève à 250€ je lui d'accord sauf que je n'est jamais participer à un seul cours rien je me suis jamais connecter sur le site car les identifiants ne fonctionner pas j'ai essayer de joindre le conseiller bizarrement il était en vacances lui les vacances ont durer longtemps bref

sauf qu'au bout de 3 semaine je résilie car je venais de trouver un boulot et bien sûr pas de réponse de mon sois disant conseiller .

sauf grosse erreur de ma part je n'envoie ps en AR donc plus de nouvelle d'eux je me dit ok c'est bien pris en compte.

au bout 1 mois je me rend compte qu'il me prélève une centaine d'euros là j'appelle ma banque pour quel refuse le prélèvement elle me dit qu'elle peut rien faire je lui explique la raison. Clairement elle s'en fou

bref j'appelle les cours xxxxxx qui me réponde que j'ai accepter d'être prélever d'une centaines d'euros tout les mois or que pas du tout je lui dit que le monsieur m'a demander 250€ juste pour les frais d'entrer et les livres et que de toute façon j'ai résilier elle me dit ah non vous avais passer le relais de résiliation je lui dit que non j'ai résilier 3 semaine après l'inscription.

elle m'a dit que non elle pouvais rien faire que je me suis engager à payer donc je devais payer or je lui dit je n'est ps signer d'échéancier ou quoi que ce soit bref j'ai finalement réussi à faire bloquer les prélèvements.

il mon envoyer des mails avec huissier des lettres d'huissier

sauf que j'ai fait un dossier banque de France tellement il m'on harceler il me demande 1400€

sauf que je ne veut ps payer pour quelque chose que je n'est ps fait et que j'ai résilier

là maintenant je suis plus censé avoir de dossier banque de France mais comme je ne paye pas la dette cours xxxxxx sa bloque

auriez vous une solution pour que banque de France ne compte pas les cours xxxxxx ?

Par **P.M.**, le **25/11/2022** à **09:21**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une association de consommateurs ou d'un avocat spécialiste dossier en main pour savoir s'il peut y avoir prescription mais la commission de surendettement devrait pouvoir aussi vous informer...